

**COPIE  
POUR INFORMATION**



**SUR / DS  
17 JUN 2015  
ARRIVÉE**

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Direction régionale des affaires culturelles de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Service territorial de l'architecture et du patrimoine du Vaucluse

Dossier suivi par : Jean-Pierre PRIBETICH

**D. T. Vaucluse  
17 JUN 2015  
ARRIVÉE LE**

**MAIRIE DE CAROMB  
AVENUE DU GRAND JARDIN  
84330 CAROMB**

Objet : demande de permis de construire

à Avignon, le 16/06/2015

numéro : pc03015C0014

adresse du projet : CHEMIN DE SAINT CLOUD LA COMBE 84330 CAROMB

LCS ENERGIE 3/CONIL THIERRY  
215 RUE SAMUEL MORSE  
TRIADÉ II  
34000 MONTPELLIER

nature du projet : Installation de Panneaux Solaires

déposé en mairie le : 12/05/2015

reçu au service le : 11/06/2015

servitudes liées au projet : Hors espaces protégés

Ce projet ne concerne aucun des espaces suivants : périmètre de protection de monument historique, secteur sauvegardé, aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine, zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager, site classé ou inscrit. Par conséquent, la consultation ou l'accord de l'architecte des Bâtiments de France n'est pas obligatoire.

Par ailleurs, en application du décret n°2010-633 du 8 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des affaires culturelles, ce projet appelle des recommandations ou des observations au titre du patrimoine, de l'architecture, de l'urbanisme ou du paysage :

Le paysage environnant est un paysage de vignoble aux vues dégagées. L'installation de plusieurs hectares de panneaux photovoltaïques portera à coup sûr une atteinte à cette caractéristique forte des lieux d'autant plus importante que le projet est vaste.

Bien que situé hors espace protégé, l'impact négatif du projet pourrait être atténué par des mesures compensatoires: en particulier, à la périphérie des zones concernées, il pourrait être planté un jeu d'écran végétal sous la forme de bosquets ou de végétation coupe-vent typiques des panoramas vauclusiens.

Une étude paysagère fine élaborée dans ce sens doit compléter la demande.

L'architecte des Bâtiments de France

Jean-Pierre PRIBETICH

